

DECISION 2024-019

Objet : Billetterie Spectacle « Vanessee Vulcane » LE JEUDI 29 AOUT 2024

VU l'article L2111-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal de Bouaye du 23 novembre 2024 donnant délégation d'attributions à Monsieur le Maire;

CONSIDÉRANT ; que la billetterie doit être mise en place pour le spectacle programmé le jeudi 29 août 2024 ;

CONSIDÉRANT ; que cette billetterie est encaissée par la Régie Animations Culturelles

DECIDE

ARTICLE 1 : d'approuver les tarifs concernant le spectacle ci-dessous

ARTICLE 2 : Spectacle « Vanessee Vulcane » le jeudi 29 août 2024

- Tarif Plein : 12 Euros
- Gratuit (bénévoles concourant à l'organisation du spectacle, invités)

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat et au trésorier et dont il sera rendu compte au prochain Conseil municipal lors de sa prochaine réunion.

Conformément aux articles R421-1 à R421-5 du code de la justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6 allée de l'île Gloriette- BP 24111- 44041 Nantes Cédex 01 – dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens (<https://www.telerecours.fr>)
Transmis au contrôle de légalité le :

Publié sur le site internet de la Ville de Bouaye le

BOUAYE, le 16 mai 2024
Le Maire,



Freddy HERVOCHON